

27. Villa n° 55/53, Avenue Nelson Mandela ;
28. Villa n° 56, Avenue Nelson Mandela x Avenue Carde ;
29. Villa n° 57, Avenue Nelson Mandela x Avenue Roosevelt ;
30. Villa n° 60/60 bis, Avenue Nelson Mandela ;
31. Pavillon A, Campus universitaire, Av. Cheikh Anta Diop ;
32. Villa n° 22, Rue Calmette ;
33. Villa n° 23, Avenue Carde ;
34. Villa n° 25, Avenue Carde ;
35. Ecole Nationale des Douanes, Avenue Carde x Rue René Ndiaye ;
36. Villa n° 61/63, Rue J. Bugnicourt (ex. Rue Kléber) ;
37. Villa n° 65, Rue J. Bugnicourt (ex Rue Kléber) ;
38. Bâtiment abritant le C.E.M. Abbé Fridoil et l'Ecole élémentaire, 59, Rue Kléber ;
39. Lycée Lamine Guèye, Avenue du 18 Juin ;
40. Villa n° 3, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle) ;
- | | | | | | | | |
|--------------------------|----------|----|---------|--------|--------|-------|-----|
| 41. | Villa | n° | 12, | Avenue | Amadou | Cissé | Dia |
| (ex. Brière de l'Isle) ; | | | | | | | |
| 42. | Villa | n° | 14, | Avenue | Amadou | Cissé | Dia |
| (ex. Brière de l'Isle) ; | | | | | | | |
| 43. | Villa | n° | 16/18, | Avenue | Amadou | Cissé | Dia |
| (ex. Brière de l'Isle) ; | | | | | | | |
| 44. | Villa | n° | 21, | Avenue | Amadou | Cissé | Dia |
| (ex. Brière de l'Isle) ; | | | | | | | |
| 45. | Villa | n° | 22, | Avenue | Amadou | Cissé | Dia |
| (ex. Brière de l'Isle) ; | | | | | | | |
| 46. | Villa | n° | 24, | Avenue | Amadou | Cissé | Dia |
| (ex. Brière de l'Isle) ; | | | | | | | |
| 47. | Villa | n° | 25, | Avenue | Amadou | Cissé | Dia |
| (ex. Brière de l'Isle) ; | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| 48. | Villa | n° | 26/28, | Avenue | Amadou | Cissé | Dia |
| (ex. Brière de l'Isle) ; | | | | | | | |
| 49. | Villa | n° | 27, | Avenue | Amadou | Cissé | Dia |
| (ex. Brière de l'Isle) ; | | | | | | | |
| 50. | Villa | n° | 30, | Avenue | Amadou | Cissé | Dia |
| (ex. Brière de l'Isle) ; | | | | | | | |
| 51. | Immeuble | de | l'Isle, | Avenue | Amadou | Cissé | Dia |
| (ex. Brière de l'Isle) ; | | | | | | | |
52. Bâtiment de l'Etat Major général des Armées, Avenue des Jambaar ;
53. Villa n° 30, Avenue des Jambaar ;

54. Villa n° 32/34, Avenue des Jambaar ;
55. Immeuble n° 36, Avenue des Jambaar ;
56. Villa n° 38, Avenue des Jambaar ;
57. Villa n° 40, Avenue des Jambaar ;
58. Villa n° 54, Avenue Franklin Roosevelt ;
59. Villa n° 55, Avenue Franklin Roosevelt ;
60. Bâtiment abritant la Médiature, Avenue Franklin Roosevelt ;
61. Ancien bâtiment abritant le Bureau régional de Dakar de la Croix Rouge, 3, Avenue Franklin Roosevelt ;
62. Palais de Justice, Cap Manuel ;
63. Bâtiment la Maternité de l'Hôpital Aristide Le Dantec, Avenue Pasteur ;
64. Villa n° 4, Avenue Pasteur « la Pechardière » ;
65. Institut Pasteur, Avenue Pasteur ;
66. Petit Palais, Corniche Est ;
67. Bâtiment abritant l'Ambassade de la Grande Bretagne, Rue du Docteur Guillet x Avenue Pasteur ;
68. Villa n° 4 (bis), Avenue Maunory ;
69. Hôpital Principal de Dakar, Avenue Nelson Mandela x Avenue Léopold Sédar Senghor ;
70. Palais de la République et bâtiments annexes, Avenue Léopold Sédar Senghor ;
71. Primature, Avenue Léopold Sédar Senghor ;
72. Square Van Vollenhoven, Avenue Léopold Sédar Senghor ;
73. Ministère des Affaires Etrangères, Place de l'Indépendance ;
74. Bâtiment abritant la Gouvernance, Place de l'Indépendance, Rue Ramez Bourgi x Rue Le Dantec ;
75. Bâtiment abritant la Préfecture, Place de l'Indépendance, Rue Ramez Bourgi x Rue Le Dantec ;
76. Institut Fondamental d'Afrique Noire Cheikh Anta Diop (IFAN) Université Cheikh Anta Diop ;
77. Chambre de Commerce, Place de l'Indépendance ;
78. Maison des élus locaux, Place de l'Indépendance ;
79. Immeuble abritant l'UNICEF, Rue Carnot x Rue Salva ;
80. Gare ferroviaire de Dakar (bâtiment principal, entrepôts, maisons sur pilotis et rotonde) ;
81. Place du Tirailleur Sénégalais (Monument Demba et Dupont et Square du Souvenir ;
82. Cercle Mess des Officiers, Rue Joris ;
83. Ensemble logements et Direction de l'Océanographie, Boulevard Djily Mbaye ;

84. Bâtiment abritant ENDA – Tiers - Monde, Rue Kléber x Rue Joseph Gomis ;
85. Marché et Place Kermel, Rue Parent, Rue des Essarts, Rue Le Dantec, Rue Dagorne, Rue Caillé ;
86. Ecole Hôtelière Amala Sy, Avenue Hassan II (ex. Avenue Albert Sarraut) x Rue Braconnier ;
87. Bâtiment abritant AGF - Sénégal assurances, Avenue Fadiga x Rue de Thann ;
88. Ecole Berthe Maubert, Rue Béranger Ferraud x Avenue Hassan II (ex. Avenue Albert Sarraut) ;
89. Ecole Amadou Assane Ndoye I et II, Rue Amadou Assane Ndoye x Rues Béranger Ferraud, Carnot, Huart ;
90. Ecole Mame Yacine Diagne, Rue El Hadji Ismaëla Guèye x Rues Wagane Diouf et Docteur Thèze ;
91. Villa n° 13/15, Rue Wagane Diouf ;
92. Villa n° 3, Rue Ngalandou Diouf ;
93. Hôtel de Ville de Dakar, Allée Robert Delmas ;
94. Bâtiment abritant les Etablissements Fourgerolle, Avenue Félix Eboué x Rue des Brasseries ;
95. Bâtiment abritant ENDA - Tiers – Monde, Rue Kléber x Rue Joseph Gomis ;
96. Maison des Avocats, Boulevard de la République ;
97. Villa n° 15, Avenue Emile Zola x Rue Joseph Gomis ;
98. Cathédrale du Souvenir Africain, Boulevard de la République ;
99. Immeuble abritant le Ministère de l'Economie et des Finances, Place Washington x Avenue Carde x Rue René Ndiaye et Boulevard de la République ;
100. Le Théâtre National Daniel Sorano, Boulevard de la République ;
101. Hôtel des Députés, Boulevard de la République ;
102. Musée de l'Armée, Boulevard de la République ;
103. Tribunal Régional, Bloc des Madeleines, Av. Peytavin X Boulevard de la République ;
104. Ministère de la Communication, Boulevard de la République x Avenue Jean. Jaurès ;
105. Bâtiment abritant la Cour de Cassation, Boulevard Martin Luther King ;
106. Cimetière musulman, Corniche Ouest ;
107. Cimetière catholique, Bel Air ;
108. Ex-Camp Lat Dior et logements, Avenue André Peytavin ;
109. Bâtiment abritant le Marché Sandaga, Avenue du Président Lamine Guèye x Rue Emile Badiane ;
110. Mosquée des Khadres, Avenue du Président Lamine Guèye x Rue Félix Faure ;
111. Building Maginot, Avenue du Président Lamine Guèye x Avenue Jules Ferry et Victor Hugo ;
112. Villa n° 165, Avenue du Président Lamine Guèye ;

113. Office National des Anciens Combattants,
Avenue du Président Lamine Guèye x Rue Félix Faure ;

114. Hôtel Saint Louis SUN, Rue Félix Faure
x Avenue du Président Lamine Guèye ;

115. Grande Mosquée du Plateau, Rues Moussé Diop x Rues Carnot et Félix Faure ;

116. Temple du Protestant, Rue Carnot ;

117. Centre Culturel Français, 89, Rue Joseph Gomis ;

118. Bâtiment du Service régional d'Hygiène, Avenue Blaise Diagne ;

119. Groupe Scolaire de Médina, Avenue Blaise Diagne ;

120. Maison de la Culture Douta Seck, Avenue Blaise Diagne ;

121. Institut d'Hygiène social (Polyclinique), Avenue Blaise Diagne x Avenue El Hadji Malick Sy ;

122. Ensemble Grande Mosquée / Institut Islamique de Dakar, Allée Pape Guèye Fall x Avenue El Hadji Malick Sy ;

123. Ecole El Hadji Malick Sy, Avenue El Hadji Malick Sy x Allées Papa Guèye Fall ;

124. Place de la Nation et Monument de l'Indépendance (Obélisque), Allées du Centenaire prolongées ;

125. Penc de Santhiaba, Rue 22 x Rue 17, Médina ;

126. Mosquée de Thieurigne, Rue 24-26 x 15-17, Médina ;

127. Hôpital Abass Ndao, Avenue Cheikh Anta Diop ;

128. Ancienne tour de contrôle de l'Aéropostale, quartier Mermoz ;

129. Hangars de l'Aéropostale, au Garage dépôt des bus « Dem Dik », Route de Ouakam ;

130. Stèle dédiée à Jean Mermoz, Avenue Cheikh Anta Diop x Route Pyrotechnique ;

131. Bâtiment abritant l'OCLALAV, Hann Maristes ;

132. Cimetière militaire de Thiaroye.

Département de Rufisque

1. Centre historique ou « Vieux Rufisque », compris entre le Canal Est, le Canal ;
2. Ouest, la ligne de chemin de fer et le front de mer ;
3. Imprimerie Nationale ;
4. Ex-Ecole Normale William Ponty de Sébikotane ;
5. Dunes ogoliennes de Kounoune, site néolithique ;
6. Le Lac Rose.

Tous les tumulus suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégalie (annexe)

Département de Diourbel

1. Grande Mosquée de Diourbel ;
2. Préfecture ;
3. Gare Ferroviaire ;
4. Immeuble abritant la Poste ;
5. Champ de bataille de Bounghoye ;

6. Champ de bataille de Ndiaby ;
7. Ecole Ibrahima Thioye, Diourbel – Ville ;
8. Baobab dit « Gouye Sambaye Karang », Quartier Keur Yéli Manel Fall, Diourbel ville ;
9. Baobab dit « Gouye Woté », quartier Ndiotione, Diourbel ;
10. Résidence de Cheikh Ahmadou Bamba, Diourbel – ville ;
11. Champ de bataille de Sambé ;
12. Champ de bataille de Ngagnane, Centre administratif de Diourbel ;
13. Tombes sereer de Ndayane et vestiges associés.

Département de Mbacké

1. Grande Mosquée de Touba ;
2. Aynou Rahmati, Puits de la Miséricorde, à Touba ;
3. Gouye Tékhé et Gouye Ziarra, à Touba ;
4. Négou Mame Diarra Bousso à Khourou Mbacké ;
5. Champ de tumulus de Thiékéne, Sous-préfecture de Kael ;
6. Tumulus de Gninguéne.

Département de Bambey

1. Tumulus de Lambaye (sites des teignes) ;
2. Tène-Mbambey, champ de bataille à Mbambey Sérère ;
3. Gouye Ndeung, sur le site du champ de bataille de Sanghay, à Lambaye ;
4. Champ de bataille de Sanghay-Mbol ;
5. Champ de bataille de Ndiarème, près de Sindiane, arrondissement de Ngoye ;
6. Mausolée du Professeur Cheikh Anta Diop, à Thieytou, Communauté rurale de Dinguiraye ;
7. Tumulus de Pouniar, Arrondissement de Lambaye ;

8. Tumulus de Gallo Peye, Arrondissement de Ndangalma ;
9. Tumulus de Peul Lamassas, Arrondissement de Ndangalma.

REGION DE FATICK

Tous les monuments mégalithiques et les tumulus suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la
Sénégalie (annexe)

Département de Fatick

Commune de Fatick

1. Mbind Ngo Mindiss, site de libérations et d'offrandes, situé sur le bras de mer, le Sine ;
2. Diobaye, lieu de cérémonies traditionnelles ;
3. Jab Ndeb, arbre sacré, situé à Ndiaye–Ndiaye ;
4. Bâtiment abritant la Mission Luthérienne ;
5. Bâtiment abritant la Préfecture ;
6. Bâtiment abritant le Tribunal.

Sous-préfecture de Diakhao

7. Maison Royale de Diakhao ;
8. Tombe du Bour Sine Coumba Ndoffène Fa Maak à Diakhao ;
9. Tombes des Guélwars à Diakhao ;
10. Tombes des Linguères à Diakhao Thioupane ;
11. Baobab Kanger de Diakhao, lieu de libérations des Rois du Sine ;
12. Mausolée de Maba Diakhou Bâ, à Mbel Fandane.

Sous-préfecture de Fimela

13. Tombe de Meïssa Waly Dione à Mbissel ;
14. Puits et Mosquées d'El Hadji Omar à Simal ;
15. Maison familiale Senghor à Djilor Djidiack.

Sous-préfecture de Niakhar

16. Tumulus de Yenguélé ;
17. Piquets levés de Niakhar liés à l'initiation ;
18. Piquets levés de Mboul liés à l'initiation ;
19. Fasaw, fangool du pays Njaafaaj.

Sous-préfecture de Tataguine

20. Vestiges de la Maison du Bour Sine Salmon Faye, village de Khodjil-Ndiongolor ;
21. Piquets levés de Bikol ;
22. Gouye Géwel à Toucar et à Senghor ;
23. Harwak, fangool de la famille maternelle Coofan, à Fayil.

Département de Foundiougne

Communes de Foundiougne et Sokone

1. Canons (2) installés le long du bras de mer, au nord de la ville de Foundiougne, à Ndakhonga ;
2. Bâtiment abritant la Préfecture ;
3. Mosquée de El Hadj Amadou Dème à Sokone.

Sous-préfecture de Djilor

4. Site de Lagan Ndong, à Ndong-Log, fangool du panthéon sereer ;
5. Pecc, lieu de culte des Gelwars du Saloum .

Sous-préfecture de Niodior

6. Amas appelé Ndiamon-Badat, à 1,4 km à l'Est-Nord-Est de la mosquée de Dionewar (149 tumulus) ;
7. Amas appelé Apetch, situé à 1,2 km au Sud-Sud-Est de la mosquée de Dionewar (17 tumulus) ;
8. Amas appelé Fandanga à 2 km au Sud-Est de la mosquée de Niodior ;
9. Amas appelé Ndiouta-Boumak, à 4,7 km au Sud Sud-Est de la mosquée de Niodior (26 tumulus) ;
10. Amas appelé Ndafafé, immédiatement au Sud-Ouest de Falia (12 tumulus) ;
11. Deux amas voisins, appelés Tioupane-Boumak et Tioupane-Boundaw à 700 m à l'Est de Falia (168 et 54 tumulus) ;
12. Amas appelé Sandalé Déralé, à 1,2 km à l'Ouest de Diogane, (17 tumulus) ;
13. Amas appelé Mbar Fagnick, situé à 7,5 km à l'Est du précédent (4 tumulus) ;
14. Amas situé sur le bolon Bakhalou (06 tumulus) ;
15. Amas situé sur la rive gauche du Djombos (77 tumulus).

Sous-préfecture de Toubacouta

16. Amas appelé Dioron-Boumak à 6 km de Toubakouta, sur la rive Ouest du Bandiala (125 tumulus) ;
17. Amas appelé Dioron-Boundaw à 1,5 km au Sud du précédent (12 tumulus) ;
18. Amas situé à 350 m au Sud-Ouest du précédent (14 tumulus) ;
19. Amas situé sur la rive Nord de la bifurcation du bolon du Bossinka (63 tumulus) ;

20. Amas appelé Bandiokouta, sur la rive droite du bras de la bifurcation du bolon du Bossinka (30 tumulus) ;
21. Amas situé sur la rive droite du bolon Oudiérin (72 tumulus) ;
22. Amas de Soukouta, situé en terre ferme à 1 km à l'Est du Bandiala (33 tumulus).

Département de Gossas

Commune de Gossas

1. Mausolée de Serigne Khar Kane ;
2. Mausolée de Ndamal Gossas (Oumar Guèye).

Gossas Département

1. Marigot de Danki, champ de bataille ;
2. Puits de Ndiéné ;
3. Bivouac de El Hadji Oumar Tall (Badakhoune) ;
4. Arbres fétiches de Gagnick Godjil ;
5. Gouye Ndiouly à Kahone, près de Kaolack ;
6. Ile de Kouyong Keïta, face à Kahone ;
7. Marigots Ngaby et Wagui (Badakhoune).

REGION DE KAOLACK

Tous les monuments mégalithiques et les tumulus suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégalie (annexe)

Département de Kaolack

1. Bâtiment abritant la Gouvernance de Kaolack ;
2. Ex-Palais de Justice de Kaolack ;
3. Mosquée Diabel Ka ;
4. Mosquée Kanène, Léona ;
5. Mosquée Serigne Samba Fall, Kasnack ;
6. Tumulus de Ndalane, Arrondissement de Gandiaye.

Département de Nioro

1. Tata de Maba Diakhou Bâ à Nioro ;
2. Mausolée de Mame Diarra Bousso à Prokhane ;
3. Puits de Mame Diarra Bousso ;
4. Tombe de Matar Kalla Dramé, à Ndimb Dramé ;
5. Site mégalithique de Sine Ngayène ;
6. Site mégalithique de Mbolop Tobé, au village de Konomba ;
7. Site mégalithique de Sine Wanar ;
8. Mosquée de Kabakoto.

Département de Kaffrine

1. Site mégalithique de Keur Ali Ngane ;
2. Site mégalithique de Sorokogne ;
3. Site mégalithique de Keur Modi Toy ;
4. Site mégalithique de Pathé Tiangaye ;
5. Site mégalithique de Keur Ali Lobé ;
6. Site mégalithique de Kounou Mbayèn.

REGION DE KOLDA

Tous les monuments mégalithiques suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégalie (annexe)

Département de Kolda

1. Tata de Moussa Molo Baldé à Ndorna, arrondissement de Médina Yoro Fulah ;
2. Tombe de Coumba Oudé à Soulabaly, arrondissement de Médina Yoro Fulah ;
3. Hamdallahi, site historique, arrondissement de Médina Yoro Fulah ;
4. Préfecture de Kolda.

Département de Sédhiou

1. Tata de Fodé Kaba Doumbouya à Sédhiou ;
2. Fort Pinet-Laprade, ville de Sédhiou ;
3. Préfecture de Sédhiou ;
4. Grande mosquée de Sédhiou, quartier Doumassou ;
5. Mosquée de Karantaba, arrondissement de Tanaf ;
6. Mosquée de Baghère, arrondissement de Tanaf.

Département de Vélingara

1. Village de Payoungou, site historique, arrondissement de Pakour.

REGION DE LOUGA

Tous les tumulus suivant l'Inventaire des sites protohistorique de la Sénégalie (annexe)

Département de Louga

1. Ancienne Caserne de l'Artillerie, commune de Louga ;
2. La Poste de Louga ;
3. La gare ferroviaire de Louga ;
4. Kadd Gui, site historique, face Gare ferroviaire ;
5. Site historique de « Toundou Diéwol » ;
6. Daara de Coki à Cooki.

Département de Linguère

1. Tata d'Alboury Ndiaye à Yang-Yang ;
2. Les Ruines du Poste militaire Faidherbe ;
3. la Résidence royale de Yang Yang ;
4. La Stèle représentant la mosquée du Tata à Yang Yang ;
5. La Stèle représentant le champ de bataille de Guillé à Mbeuleukhé.

Département de Kébémér

1. Gare ferroviaire de Ndande ;
2. Puits de Kalom à Ndande ;
3. Tombe de Kocc Barma Fall à Ndiongué Fall, Sous-préfecture de Ndande ;
4. Champ de bataille de Dékheulé ;
5. Champ de bataille de Loro ;
6. Quai de Kébémér.

REGION DE MATAM

Tous les Villages anciens suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégambie (annexe)

Département de Matam

1. Bâtiment abritant la Gouvernance de Matam ;
2. Bâtiment abritant l'Ecole 1 de Matam ;
3. La résidence de Diorbivol Matam ;
4. Le Village ancien de Sinthiou Bara ;
5. Le Village ancien de Ogo.

Département de Kanel

1. Le Mausolée de Cheikh Moussa Kamara à Ganguel ;
2. La Mosquée de Kobilou ;
3. La Mosquée de Séno Palel ;
4. Le Mausolée de Abdel Kader Kane.

REGION DE SAINT-LOUIS

Tous les tumulus et les Villages anciens suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la
Sénégambie
(annexe)

Département de Saint-Louis

Ville de Saint-Louis ;

1. Île de Saint-Louis ;
2. Pont Faidherbe ;
3. Ex-hydrobase et Stèle à l'effigie de Jean Mermoz
4. Cimetière des pêcheurs, Langue de Barbarie
5. Eglise et Grotte Notre-Dame de Lourdes – Quartier Sor Saint-Louis ;
6. Vestiges de la première briqueterie de l'Afrique – Île de Bopp-ou-Thior à 2 km de Saint-Louis ;
7. Keur Cluny : Ancien orphelinat des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, Ndar Toute, Saint-Louis ;

8. Le Monument dédié aux anciens combattants – Place Pointe à Pitre-Guet- Ndar ;
9. Marmyale, Cimetière catholique, quartier Sor – Saint-Louis ;
10. L’Ecole des Fils de Chef et des Interprètes, Ecole Khayar Mbengue, quartier Sor ;
11. La gare ferroviaire ;
12. Ancien Temple Protestant et Asile des esclaves, Pont de Khor Saint-Louis.

Département de Saint-Louis

1. Les Tumulus de Rao (Nguiguéla, Mboy-u-Gar, Menguègne) ;
2. La Tour de Ndiakhar (arrondissement de Rao) ;
3. Les Ruines du Fort de Laybar, près de Saint-Louis ;
4. Le Village de Nder, site historique ;
5. Les ruines du Poste de la barre à Mouit ;
6. Le Marigot de Khant, site préhistorique.

Département de Dagana

1. le Fort de Dagana ;
2. L’Usine des eaux de Mbakhana ;
3. La Résidence de Richard-Toll, dite Folie du Baron Roger.

Département de Podor

Ville de Podor

1. Le Fort de Podor ;
2. Maison Foy à l’angle du quai à Podor ;
3. Les quais de Podor (quai et bâtiments).

Département de Podor

7. La Mosquée de Alwar ;
8. Le Cimetière des Almamys à Mboumba ;
9. L’ancienne Mosquée de Mboumba ;
10. La Mosquée de Ouro Madiou et Mausolée ;
11. La Mosquée de Diama Alwaly ;
12. Le Village ancien de Walaldé ;
13. Le Village ancien de Siouré ;
14. Le Village ancien de Kaskas ;
15. La Mosquée de Guédé Ouro ;

16. Le Village ancien de Tioubalel.

REGION DE TAMBACOUNDA

Tous les monuments mégalithiques, les tumulus et les Villages anciens, suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégambie (annexe)

Département de Tambacounda

1. Gare ferroviaire et Hôtel de la Gare de Tambacounda ;
2. Bâtiment abritant la Préfecture de Tambacounda ;
3. Puits et vestiges historiques de Ndoungoussine ;
4. Site mégalithique de Thiékène Boussoura ;
5. Site mégalithique de Kodiam ;
6. Site mégalithique de Saré Diouldé ;
7. Site mégalithique de Saré Sékourou.

Département de Bakel

1. Pavillon René Caillé, ville de Bakel ;
2. Fort de Bakel, ville de Bakel ;
3. Tours militaires de Bakel, ville de Bakel ;
4. Cimetière des circoncis et la colline sacrée de Ngoundéiny Guidimpalé, Bakel ;
5. Fort de Sénédebou, arrondissement de Kidira ;
6. Tombe de Malick Sy, premier Almamy du Bundu à Wouro Himadou.

Département de Kédougou

1. Chutes de Dindifelou, site naturel ;
2. Site de Iwol à Bandafassi, sur la montagne, « Lieu de silence » ;
3. Pays Bassari.

REGION DE THIES

Tous les tumulus suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégambie (annexe)

Département de Thiès

Ville de Thiès

1. Gare ferroviaire et entrepôts ;
2. Place Ibrahima Sarr, Cité Ballabey ;

3. Le bâtiment de la Direction générale de la SNCS ;
4. Le bâtiment des « 3 Horloges » de la SNCS ;
5. Fort de Thiès, Ex 10^e, actuel Musée régional ;
6. Bâtiment principal abritant la Gouvernance ;
7. Bâtiment principal abritant la Chambre de Commerce ;
8. Cathédrale de Thiès et bâtiment de l'Evêché ;
9. Bâtiment abritant l'école Sainte Anne face à la Cathédrale ;
10. Poste de Thiès.

Thiès Département

11. Carrières de Diack, site archéologique, arrondissement de Thiénaba ;
12. Carrières de Diakité, site archéologique ;
13. Bureau de Poste de Pout ;
14. Puits de Darou Bayré (puits de Cheikh Ibra Fall).

Département de Tivaouane

1. La gare ferroviaire de Tivaouane ;
2. Bâtiment abritant la Préfecture (ancienne résidence du Commandant de Cercle du Kayor) ;
3. Village de Longhor, site historique et religieux ;
4. Villages de Soughère et de Nguiguis, sites historiques, capitales secondaires des Damels du Kayor ;
5. Village de Mboul, site historique, capitale des Damels ;
6. Mausolée de Khaly Madiakhaté Kala à Keur Makala, arrondissement de Niakhène ;
7. Mosquée et Zawia de El Hadji Malick Sy (la première construite en 1904) ;
8. Mosquée Serigne Babacar Sy ;
9. Mosquée et Zawia de la famille Kounta de Ndiassane ;
10. Grande Mosquée de Pire ;
11. Mausolée de Khaly Amar Fall à Pire.

Département de Mbour

1. Résidence de Popenguine et le Cap de Naze ;
2. Les tumulus de la forêt de Bandia ;
3. Eglise et Sanctuaire de Popenguine ;
4. Île Fadiouth, Île Cimetière et Greniers sur pilotis ;
5. Fort du Comptoir de Saly Portudal ;
6. Thiémassas, site préhistorique ;

7. Petit Séminaire de Ngazobil ;
8. Maison familiale Senghor à Joal ;
9. Eglise de Ndianda ;
10. Sangomar, lieu de culte sereer, à Palmarin ;
11. Fangool et canon de Mbalamson ;
12. Tumulus sereer de Mbafaye, à Godaguène Fissel.

REGION DE ZIGUINCHOR

Amas coquilliers de la Basse Casamance suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la
Sénégalie (annexe)

Département de Ziguinchor

Ville de Ziguinchor

1. Cathédrale Saint-Antoine de Padoue à Ziguinchor ;
2. Gouvernance de Ziguinchor ;
3. Bâtiment abritant le Conseil régional de Ziguinchor ;
4. Baobab « Front Bone » à Boutoupa Camaracounda, arrondissement de Niaguis ;
5. Grande Mosquée de Santhiaba, Ziguinchor ;
6. Cimetière mixte (musulman et chrétien), Route du Sud, Ziguinchor ;
7. Fromager Dialang Bantang à Niéfoulène Ziguinchor, lieu de culte pour les femmes diolas et mandingues.

Ziguinchor département

8. Maisons à impluvium du royaume de Bandial.

Département de Bignona

1. Mausolée Ahoune Sané, Koundioughor, arrondissement de Sindian ;
2. Fromager centenaire de Sindian, lieu de culte pour les rituels d'initiation ;
3. Site Bakolon Badji à Niankite, lieu de culte pour les cérémonies d'initiation (en mémoire de Bakolon) ;
4. Puits d'eau douce de Kafountine, arrondissement de Diouloulou ;
5. Baobab Palmier de Baligname ;
6. Termitière Nankoray à Djilondine, lieu de culte des prêtresses animistes.

Département d'Oussouye

1. Karabane, centre historique, arrondissement de Loudia ;
2. Bâtiment abritant la résidence du Préfet à Oussouye ;
3. Fromagers centenaires de Kagnout ;
4. Puits d'El Hadji Omar, à Elinkine, arrondissement de Loudia ;
5. Maisons à étage de Mlomp.

Art. 2. – Toute intervention (restauration, rénovation, destruction) sur un bien inscrit sur la liste des monuments historiques par le présent Arrêté est soumise à autorisation préalable du Ministère chargé de la Culture et du Patrimoine historique classé.

Art. 3. – Le suivi et la conservation des biens inscrits par le présent Arrêté incombent au Ministre chargé de la Culture et du Patrimoine historique classé lequel peut faire appel, pour l'exercice de cette mission, aux autorités municipales et locales concernées.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel*.